

PRINTEMPS 2023

SAINT-JOSEPH-DE-SOREL EN ACTION !

Plusieurs activités ont eu lieu au cours des derniers mois. Vous pouvez faire un retour sur celle-ci aux pages 8 et 9 de cette édition de l'Information municipale.

Ce sera aussi l'occasion de découvrir les nouvelles modalités de votre camp de jour amélioré.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

2. CONSEIL EN BREF

3. MOT DU MAIRE | MAIRESSE SUPPLÉANTE

4. MOT DE LA CONSEILLÈRE | MADA

5. NOTRE COMMUNAUTÉ | PETIT MOMENT D'HISTOIRE

8. VIE MUNICIPALE

11. LOISIRS

17. ESPACE JEUX

20. RÈGLEMENTS

22. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROCHAIN CAFÉ-RENCONTRE

DATE : 30 AVRIL 2023

HEURE : 10 H

LIEU : LOCAL DES 3 ÂGES (201, RUE ÉLIZABETH)

VISITE DE PHILIPPE-FRANÇOIS TRUCHON,
AGENT-PARRAIN DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 1
450 743-8779



Pierre St-Louis
Quartier 1, poste 2
450 742-9528



Ginette Richard
Quartier 2, poste 1
450 742-0660



Mélanie Gladu
Quartier 2, poste 2
450 746-7450



Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 1
450 881-1322



Michel Latour
Quartier 3, poste 2
450 746-8965

CONSEIL EN BREF

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 :

C-22-120 - ACHAT DE SEL (ABROGATION CP-22-215) : Le Conseil autorise l'achat de sel à déglacage traité pour l'hiver 2022-2023 à Sel Warwick inc. au prix de 260 \$ par ballot d'une tonne, plus les taxes applicables. De plus, il oblige l'entreprise à réserver 100 tonnes de sel traité pour les besoins de la Ville et à livrer les ballots sur demande du responsable du déneigement de la Ville.

C-22-121 - ACHAT ET LIVRAISON DE JARDINIÈRES POUR LES ESPACES MUNICIPAUX 2023 : Le Conseil octroie un contrat à Villiard Serres et Jardins pour la fourniture et la livraison de 361 jardinières au prix de 18 933,25 \$, en plus des taxes applicables, conformément à l'offre de service déposée par l'entreprise datée du 17 novembre 2022.

C-22-123 - achat et livraison de fleurs – journée horticole 2023 : Le Conseil octroie un contrat à Villiard Serres et Jardins pour la fourniture et la livraison de 1 500 caissettes de fleurs, de 15 boîtes à fleurs, de 15 jardinières suspendues, de 15 vivaces en pot, de 15 arbustes et de 32 verges cubes de terreau paysagiste au prix de 8 026,25 \$, en plus des taxes applicables, conformément à l'offre de service déposée par l'entreprise datée du 17 novembre 2022.

C-22-124 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC 2023-2025 : Le Conseil renouvelle l'adhésion de la Ville pour les années 2023-2024-2025 au programme de classification horticole des Fleurons du Québec, au coût de 1 297 \$ plus les taxes applicables.

C-22-128 - ÉCOLE MARTEL - DEMANDE DE DON POUR ACHAT DE CASQUES DE HOCKEY : Le Conseil accorde un montant de 2 800 \$ à l'École Martel pour l'acquisition de 40 casques de hockey à un coût moyen de 70 \$ par unité, et ce, conformément à la demande déposée par le directeur de l'École Martel le 9 décembre 2022.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022:

C-22-131 - ADOPTION DU BUDGET 2023 : Le Conseil adopte le budget équilibré pour l'exercice financier de 2023 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, incluant des revenus et des dépenses totalisant 6 577 510 \$, le tout tel que présenté séance tenante.

C-22-132 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2025 : Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel totalisant 3 254 350 \$ pour les années 2023-2024-2025, le tout tel que présenté séance tenante.

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023 :

2023-01-007 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 396-2023 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DE TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2023 : Le Conseil adopte le règlement portant le numéro 396-2023 intitulé « Règlement concernant l'imposition de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2023 ».

2023-01-012 - O.H. DE PIERRE-DE SAUREL - RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL - BUDGET 2023 : Le Conseil accepte, conformément au règlement de la Société d'habitation du Québec (SHQ), le budget initial pour l'année 2023 de l'O.H. Pierre-De Saurel pour la résidence située à Saint-Joseph-de-Sorel (ensemble immobilier # 2744) pour l'exercice financier 2023 qui prévoit un déficit d'exploitation de 37 255 \$, absorbé dans une proportion de 90 % (33 530 \$) par la SHQ et de 10 % (3 725 \$) par la Ville, le tout tel qu'approuvé par la SHQ.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023 :

2023-02-018 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2023 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES : Le Conseil adopte le règlement numéro 395-2023 intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles » conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2023-02-020 - APPEL D'OFFRES - RÉFECTION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS À L'HÔTEL DE VILLE : Le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection des bureaux administratifs à l'Hôtel de Ville. Le Conseil applique à une partie du coût des travaux une subvention à obtenir dans le cadre du programme de soutien au développement de projets municipaux du Fonds régions et ruralité (volet 2) de la MRC de Pierre-De Saurel.

2023-02-022 - AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, AUX INTERVENTIONS D'URGENCE ET À LA FOURNITURE DE SERVICES SPÉCIALISÉS 2023-2027 : Le Conseil autorise le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, le protocole d'entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Robert, Sorel-Tracy et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, relativement à la protection contre l'incendie, aux interventions d'urgence et à la fourniture de services spécialisés. Le Conseil consent à cette entente pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2027.

2023-02-026 - FORMATION D'UN COMITÉ DE DÉMOLITION (ARTICLE 148.0.3 LAU) : Le Conseil nomme, à titre de membre du comité de démolition, pour la période d'un an, les membres du conseil suivants : Ginette Richard, Michel Latour, Vincent Deguise. Le Conseil permet à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Ville d'agir à titre de secrétaire et de personne-ressource auprès des membres du comité de démolition.

2023-02-030 - APPEL D'OFFRES - SURFACEUSE À GLACE : Le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique pour le Centre récréatif Aussant. Le Conseil applique à une partie des coûts d'acquisition de la surfaceuse à glace une subvention à obtenir dans le cadre du programme de soutien au développement de projets municipaux du Fonds régions et ruralité (volet 2) de la MRC de Pierre-De Saurel.

Chères citoyennes et chers citoyens,

Au moment d'écrire ces lignes, il tombe encore quelques flocons de neige. L'hiver se retire pour laisser tranquillement place au printemps et ses belles journées. Quel hiver nous avons traversé avec beaucoup d'accumulation répétitive ! J'avais donc le goût de vous entretenir sur la question du déneigement. Je veux prendre le temps de souligner le travail de notre équipe des travaux publics qui ont beaucoup travaillé pour que votre Ville soit bien déneigée tout au long de l'hiver. Ce n'est certainement pas une chose facile, notre territoire leur donne beaucoup de contraintes qui rendent complexes les opérations de déneigement. Malgré tout, nous avons une ville déneigée, propre et qui rend la circulation plus facile. Merci à notre équipe pour le travail accompli lors de cet hiver, qui n'a pas été évident.

Du 16 au 22 avril 2023, ce sera la semaine nationale de l'action bénévole. Les bénévoles sont des personnes d'une grande importance pour nos communautés. Ils sont présents sur tous les fronts pour animer notre collectivité et la rendre vivante. Ils viennent en aide aux gens dans le besoin et font en sorte d'améliorer le tissu social de notre Ville. Tout au long de cette semaine, nous leur rendrons hommage. Le tout culminera par une soirée reconnaissance pour souligner l'engagement de bénévoles de notre municipalité. N'oublions pas de les remercier lors de nos activités.

En terminant, l'équipe de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel travaille sur la nouvelle identité visuelle. Nous avons tous très hâte de vous présenter le fruit de ce travail, qui permettra à la Ville de se doter d'une image rafraîchie, dynamique et actuelle. C'est lors de la journée horticole du 27 mai 2023 que notre nouvelle image sera dévoilée à toute la population.

Je vous souhaite un très bon début du printemps !



Vincent Deguise, Maire
450 780-8744



MAIRESSE SUPPLÉANTE | DU 6 MARS AU 10 JUILLET 2023

SOPHIE DUFRESNE
(Quartier 3, poste 1)

Madame Sophie Dufresne a été élue pour la première fois en novembre 2021. Elle est membre des comités suivants : Comité de la Fête des bénévoles, comité de la Fête nationale, comité d'information (bulletin municipal), comité Environnement et développement durable et conseil d'établissement de l'École Martel.

MÉLANIE GLADU, MAIRESSE SUPPLÉANTE DU 12 DÉCEMBRE 2022 AU 6 MARS 2023

MOT DE LA CONSEILLÈRE

Bonjour,



La nouvelle politique Municipalité amis des aînés (MADA) a été adoptée lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022. Au tout long du processus, le comité a évolué et quelques modifications ont dû être apportées au niveau des membres, et nous avons eu la joie d'accueillir Madame Nicole Larivière, présidente du centre communautaire le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Le 22 avril prochain, nous aurons la chance de souligner le travail de nos bénévoles, au cours de la dernière année. Lors de cette soirée, nous soulignerons l'engagement d'un ou d'une bénévole.

La journée horticole arrive à grands pas. Vous trouverez tous les détails à la page 5 de ce présent bulletin.

Bon printemps !

Mélanie Gladu, conseillère

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DES FAMILLES

PLAN D'ACTION MADA

Lors de sa séance du 6 septembre dernier, le Conseil municipal a adopté le plan d'action accompagnant la politique MADA de Saint-Joseph-de-Sorel. Il s'agit du deuxième plan d'action pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Voici quelques objectifs poursuivis par le plan d'action et qui seront réalisés par votre Ville lors des trois prochaines années : améliorer la connaissance des services destinés aux aînés, favoriser l'adaptation des communications, favoriser l'accès à l'information lors d'une situation d'urgence, favoriser l'embellissement des infrastructures municipales, encourager la mise en place d'actions permettant d'augmenter le sentiment de sécurité des aînés, la mise en place d'initiatives pour encourager la vie communautaire, favoriser la création de liens intergénérationnels. Ce ne sont que quelques exemples!

À la séance du mois de mars 2023, le Conseil a autorisé la mise en place d'un comité de suivi du plan d'action MADA pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, ce comité étant composé des membres suivants :

- Madame Mélanie Gladu, conseillère et RQFA;
- Monsieur Vincent Deguise, maire;
- Madame Nancy Yelle, directrice aux loisirs et à la vie communautaire;
- Madame Nicole Larivière, présidente du Chez-nous Saint-Joseph (organisme communautaire);
- Madame Louise Roy, citoyenne;
- Madame Aliette Lesieur, citoyenne

Le comité de suivi a pour mandat d'assurer le suivi et le soutien de la Ville dans la mise en œuvre des actions prévues sur le plan de la Ville, le développement d'une « penser et agir aîné », de nouvelles collaborations entre les différents acteurs concernés par le mieux-être des personnes.



Pair
Une présence rassurante !

Le programme PAIR maintenant offert dans toute la MRC de Pierre-De Saurel.

PAIR est un service **gratuit** de prévention et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:
450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com
Bureaux de la MRC ou municipaux



NOTRE COMMUNAUTÉ

VENTE DE GARAGE - SANS FRAIS ET SANS PERMIS



Pour 2023, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Toute personne est autorisée à tenir une vente de garage aux dates suivantes :

- Les 20 et 21 mai 2023;
- Les 27 et 28 mai 2023;
- Les 3 et 4 juin 2023;
- Et les 12 et 13 août 2023.

Il n'est pas nécessaire de posséder un permis pour tenir une vente de garage.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence), doit se dérouler entre 8 h et 20 h et la propriété où se tient la vente de garage doit être dégagée et nettoyée à la fin de la période autorisée.

COURS DE PREMIERS SOINS



Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA POINTE-AUX-PINS



Pour 2023, il n'y a aucun coût pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins. Cependant, l'achat d'une passe pour le stationnement est obligatoire, tout comme la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le coût de la passe pour le stationnement est fixé à 25 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et à 100 \$ pour les non-résidents.

Un maximum de 50 passes sera émis au Parc de la Pointe-aux-Pins. La passe est obligatoire à compter du 1^{er} juin 2023.

L'enregistrement du véhicule (papier vert) ainsi qu'une preuve de résidence pour les résidents de Sorel-Tracy sont obligatoires pour l'émission de la passe.

POSTE À COMBLER - SAUVETEUR PISCINE



Il y a 4 postes à combler à la piscine municipale extérieure de Saint-Joseph-de-Sorel.

Un surveillant-sauveteur dans l'équipe des loisirs, c'est quelqu'un qui, par son professionnalisme, ses compétences techniques et humaines, saura assurer le bon fonctionnement de notre piscine municipale.

Taux horaire : 18,08 \$/heure

30 à 35 heures par semaine

Un horaire de jour/soir et fin de semaine, de juin à août 2023.

Qualifications requises :

Certification Sauveteur national – piscine;
Premiers soins – Général/DEA

Envoie-nous ton CV à loisirs@vsjs.ca



Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

**SERVICE
GRATUIT**



**INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !**

ville@vsjs.ca • 450 742-3744

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



chaleur
accablante



eau brouillée



non-consommation
de l'eau



avis
important



avis
important

VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

RESTEZ INFORMÉ!



NOUS VOUS INVITONS À
CONSULTER NOTRE **PAGE
FACEBOOK**, NOTRE **SITE
INTERNET**, AINSI QUE NOTRE
PAGE YOUTUBE.



@VILLESAINSTJOSEPHDESOREL



VSJS.CA



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

VIE MUNICIPALE

RETOUR DU BINGO RÉCRÉATIF

Après un peu plus de deux ans d'absence, le bingo récréatif du Chez-Nous de Saint-Joseph est de retour depuis la fin de l'année 2022, dans la salle Olivar-Gravel, au 2^e étage de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel (702, rue Montcalm). Ce sont une centaine de personnes, qui se réunissent tous les mercredis entre 13 h 30 et 16 h, pour participer à l'activité.

Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec Mme Nicole Larivière, présidente du Chez-Nous de Saint-Joseph, au 450 742-0364.



ÉVEIL MUSICAL

Le 21 décembre dernier, la Maison de la Musique de Sorel-Tracy était de passage au Local aux familles de Saint-Joseph-de-Sorel, à la salle Roger Frappier, au 2^e étage de l'Hôtel de Ville (702, rue Montcalm), pour un atelier d'éveil musical.

Nous tenons à remercier Janie Caron, professeure et musicienne reconnue, ainsi qu'aux tout-petits et à leurs parents qui ont participé à l'activité.



FÉRIE DES LUMIÈRES

La Fête des lumières était de retour pour une 9^e édition, les 2 et 3 décembre dernier. Des activités pour toute la famille étaient organisées dans la journée, suivi des spectacles de Maxyme et Raffy le vendredi soir, des Mouches du Capitaine et des Fils du Diable, le samedi soir.

Le Conseil municipal tient à remercier tous les participants, les bénévoles, les fournisseurs, les commanditaires, les marchands et les artistes, qui ont participé à cette 9^e édition de la Fête des lumières.



ACTIVITÉS DE PATINAGE LIBRE

C'est plus de 60 patineurs, petits et grands, qui ont participé à l'événement, le 27 janvier dernier, et qui ont eu le bonheur de rencontrer Polixe, la mascotte de la Sûreté du Québec.

Nous tenons à remercier tous les participants, toute l'équipe de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ainsi qu'à M. Marcial Morin, notre bénévole surveillant avec son sifflet, pour son implication à faire de cet événement un succès.



POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

PAYABLE À 100 % Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé

* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

PAYABLE À 50 % Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère)

* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

GRATUIT Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

*NOTES : * pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.*

** Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex. : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.*

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{re} vague**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût — 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût — 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité — 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

ATELIERS DE CUISINE COLLABORATIVE POUR ADULTE

Durée : 10 semaines dès le lundi 10 février 2023, 1 fois semaine.

Heure : 16 h à 18 h

Place limitée

Inscription au 450 746-5611, poste 204
cuisine@legest.ca



ATELIERS DE CUISINE PARENT & ENFANT

Quand : 15 avril, 20 mai, 17 juin 2023

COMPLET POUR TOUTES LES DATES

Heure : 9 h - enfants de 3 à 5 ans

1h d'atelier et 30 minutes de bricolage

Heure : 13 h - enfants de 6 à 10 ans

1h d'atelier et 1h de bricolage

Place limitée

Inscription au 450 746-5611, poste 204
cuisine@legest.ca



Suivez la page Facebook du GESTE pour de nouvelles dates à venir.

ZUMBA

Jour : Lundi **Durée :** 8 semaines dès le 1^{er} mai 2023

Heure : 17 h à 18 h **Lieu :** Salle Olivar-Gravel



POUND

Jour : Lundi et jeudi **Durée :** 8 semaines dès le 1^{er} mai 2023

Heure : 18 h à 19 h **Lieu :** Salle Olivar-Gravel

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Mme Francine Gamelin, au **450 808-4691** ou Mme Mélanie Dumaresq, au **450 881-6463**.



BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi, il y a un bingo récréatif organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Jour : Tous les mercredis **Arrivée :** 13 h

Endroit : Salle Olivar-Gravel

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph. Nous vous attendons en grand nombre !



CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de Scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Lieu : Salle Olivar-Gravel

Jour : Tous les mardis

Heure : 18 h 30 à 21 h 30

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Monique Cool, au 450 743-8197.

PISCINE MUNICIPALE (FORMATION DE SAUVETEUR)



À partir de 15 ans, tu peux travailler comme préposé à la surveillance!

Pour devenir sauveteur, il te faut réussir l'Étoile de bronze et être agé d'au moins 13 ans. Par la suite, il te faut la croix de bronze, tes premiers soins général et pour finir être agé d'au moins 15 ans pour être sauveteur national.

Réservez votre cours à la piscine Laurier-R.-Ménard de Sorel-Tracy au **450 780-5600, poste 4460**.



Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen,

toujours valide, vous sera demandée.

La carte accès Sorel-Tracy est disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous pouvez vous la procurer gratuitement à la Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy) et à la Bibliothèque «Le Survenant», située au 145, rue George (secteur Sorel).

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est valide pour une période de deux (2) ans et elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à partir d'un (1) an, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des loisirs de Sorel-Tracy, au **450 780-5600, poste 4400**.

CAMP DE JOUR



**LES CAMPS DE JOUR
AES ARRIVENT EN VILLE !**
INSCRIPTIONS DÈS LE 4 MAI, 10H



Pour les enfants de 5 à 12 ans : jeux,
sports, activités variées, piscine et
sorties... Plaisirs garantis !



SAINT-JOSEPH-DE-SOREL



WWW.GVL-INC.COM
450-678-6290



Une division de GVL inc.
Depuis 1995!



MODE D'INSCRIPTION

En ligne seulement
www.gvl-inc.com

Résidents : dès le 4 mai, 10h
Non-résidents, selon les places
disponibles : dès le 18 mai. 10h

LIEU D'ACTIVITÉS

Centre récréatif Aussant (Aréna) :
105, rue Saint-Joseph

HORAIRE DU CAMP DE JOUR

- Du 27 juin au 11 août
- Horaire : du lundi au vendredi de 9h à 16h
- NOUVEAUTÉ ! Service de garde : 7h à 9h et 16h à 18h

TARIFS

- Résidents de Saint-Joseph-de-Sorel : 25\$/semaine
- Non-résidents : 50\$/semaine
- Service de garde : 35\$/semaine



Voici notre
mascotte !



INSCRIVEZ VOTRE ENFANT POUR VIVRE UN ÉTÉ EXTRAORDINAIRE !

Pour toutes
questions

WWW.GVL-INC.COM

450-678-6290



Corps de Cadets de la Ligue Navale du Canada

Une mer d'aventure!



À PROPOS DES CADETS

L'ORGANISATION DES CADETS DE LA LIGUE NAVALE DU CANADA COMPTE PLUS DE 3500 CADETS DANS 102 VILLES À TRAVERS TOUT LE PAYS.

LE PROGRAMME DES CADETS DE LA LIGUE NAVALE ACCUEILLE DES FILLES ET DES GARÇONS ÂGÉS DE 9 À 18 ANS QUI VIENNENT D'HORIZONS DIFFÉRENTS, MAIS ILS ONT UN INTÉRÊT COMMUN: **SE FAIRE DES AMIS ET S'AMUSER.**

ILS DÉVELOPPENT DES HABILITÉS ET DES COMPÉTENCES EN PARTICIPANT À DES ACTIVITÉS AMUSANTES COMME:

- INITIATION À LA VOILE
- INITIATION AU MATELOTAGE
- ACTIVITÉS ET FORMATION NAVALES
- CAMPING
- HÉBERTISME
- NATATION ET BAIGNADE
- MUSIQUE
- SPORTS
- DÉFILÉS
- PREMIERS SOINS
- PRÉVENTION INCENDIE
- INITIATION À LA SÉCURITÉ NAUTIQUE
- COMMUNICATION
- VOYAGES



EST-CE QUE C'EST UN PROGRAMME MILITAIRE?

NON.

LA LIGUE NAVALE EST UNE ORGANISATION CIVILE, NOTRE PROGRAMME DE CADETS UTILISE UN THÈME NAVAL COMME BASE DE DÉVELOPPEMENT DU CIVISME, DU LEADERSHIP, DU SENS DU DEVOIR, DE LA DISCIPLINE PERSONNELLE, D'UN MODE DE VIE SAIN ET DU RESPECT DES AUTRES.

QUEL EST LE COÛT DU PROGRAMME?

LA PARTICIPATION EST GRATUITE DANS PRESQUE TOUS LES CORPS, BIEN QUE CERTAINS DEMANDENT DE MODESTES FRAIS ADMINISTRATIFS.

POUR AIDER À FINANCER LES PROGRAMMES DE LA LIGUE NAVALE DU CANADA ET COUVRIR LE COÛT DES UNIFORMES, LES CADETS, ACCOMPAGNÉS DE BÉNÉVOLES ET D'OFFICIERS, DOIVENT PARTICIPER À QUELQUES ACTIVITÉS DE COLLECTE DE FONDS.

EST-CE QU'IL FAUT ACHETER L'UNIFORME?

NON.

LES UNIFORMES DES CADETS SONT FOURNIS PAR LA LIGUE NAVALE DU CANADA. PAR CONTRE, LES PARENTS ET LES CADETS S'ENGAGENT À LES ENTREtenir COMME IL FAUT ET À LES RENDRE EN BON ÉTAT LORSQU'ILS QUITTENT LE PROGRAMME.

QUAND ET OÙ ONT LIEU LES RENCONTRES DES CADETS?

LES CORPS DE CADETS (C'EST LE NOM DONNÉ AUX GROUPES) SE RÉUNISSENT LES **SAMEDIS DE 9H00 À 16H00** DE SEPTEMBRE À JUIN, AU CENTRE RÉCRÉATIF SACRÉ-CŒUR, 105 RUE DU PRINCE (ENTRÉE CÔTÉ DU 71 AVENUE HÔTEL-DIEU) À SOREL-TRACY.

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS? TÉLÉPHONE: 450 742-7399 OU COURRIEL: SOREL@LIGUENAVALECANADA.QC.CA

HORAIRES DU PATINAGE LIBRE – GRATUIT

AVRIL

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
3 avril 2023 13 h 30 à 15 h 30	4 avril 2023 13 h 30 à 15 h 30	5 avril 2023 14 h à 15 h 30	6 avril 2023 13 h 30 à 15 h 30	7 avril 2023 15 h à 17 h
10 avril 2023 13 h 30 à 15 h 30	11 avril 2023 13 h 30 à 15 h 30	12 avril 2023 14 h à 15 h 30	13 avril 2023 13 h 30 à 15 h 30	14 avril 2023 14 h à 16 h
17 avril 2023 13 h à 15 h	18 avril 2023 13 h à 15 h	19 avril 2023 9 h à 11 h	20 avril 2023 13 h à 15 h	21 avril 2023 9 h à 11 h

* cet horaire est sujet à changement sans préavis *

TOURNOIS CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

Tournoi - Intermédiaire.....	18,24,25 et 26 mars 2023
Tournoi GoPRO - mixte	15 avril 2023
Tournoi Rio Tinto.....	17 au 21 avril 2023

REMERCIEMENTS - CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

C'est le 21 avril que prendra fin cette superbe saison, marquée par le retour des tournois après 3 ans d'absence. Merci aux responsables des ligues et organisateurs de tournois pour leur collaboration et implication, ainsi qu'aux spectateurs venus encourager nos sportifs ! Je tiens également à remercier notre équipe de préposés du Centre récréatif Aussant pour tout leur travail à vous offrir une glace de qualité ainsi qu'à Catherine Deguise, notre agente de bureau, à la coordination.

Nancy Yelle,
directrice aux loisirs et à la vie communautaire



 <p>KINO GYM-ATOUT</p> <p>DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS</p> <p>INCLUANT</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la condition physique Programme d'entraînement personnalisé 	 <p>PROGRAMMES JEUNESSE</p> <p>FÊTE D'ENFANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 à 12 ans Forfaits avec ou sans escalade 3 heures d'animation Plusieurs activités offertes ! 	 <p>COURS EN GROUPE</p> <p>DÈS LE 10 AVRIL (10 SEMAINES)</p> <p>PILATES</p> <p>MISE EN FORME POUR AÎNÉS</p> <p>MAMANS-BÉBÉS</p>	<p>PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS</p> <p>CÉGEP SOREL TRACY</p> <p>Centre sportif</p> <p>3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY</p> <p>450 743-9127</p> <p>www.cegepst.qc.ca/centre-sportif</p>
--	--	---	--



SPÉCIAL 3 MOIS ÉTÉ : DU 21 MAI AU 23 JUIN

JOIGNEZ-NOUS!





**Votre épicerie de quartier, plus qu'abordable,
OUVERT À TOUS**

1225 Marie-Victorin, Sorel-Tracy

Heure d'ouvertures: Lundi au Vendredi : 7:00 - 18:00

Samedi: 8:00 - 18:00. Dimanche: Fermé

1.99\$

3 Chocolatines



1.99\$^{ch.}

Brocoli



2.79\$^{ch.}

Collation aux pommes



**Petit sac 5\$
Gros sac 15\$**

Faites le plein de légumes
de saison

- oignons
- patates
- navets
- bettraves
- carottes



3.19\$^{pqt.}

Longe de porc



**Plats cuisiner
sur place**

Boulettes aux pêches
valeur de 6.15\$



Filet de porc Dijonnaise
valeur de 9.02\$

Nous avons des ateliers de cuisine

Adultes seulement

Tous les lundi de 16h à 18h

Parents & Enfants

9h pour les 3 à 5 ans

13h pour les 6 à 10 ans

18 mars, 15 avril, 20 mai & 17 juin

Places limitées • Inscriptions : 450.746.5611 ext.204 • cuisine@legeste.ca

PROFITEZ D'UN RABAIS

de **10%***
sur votre prochain achat

* Sur présentation de ce coupon, un coupon applicable sur une épicerie d'un montant de 75\$ avant taxes.



legeste.ca - info@legest.org

f @LeGestOfficiel

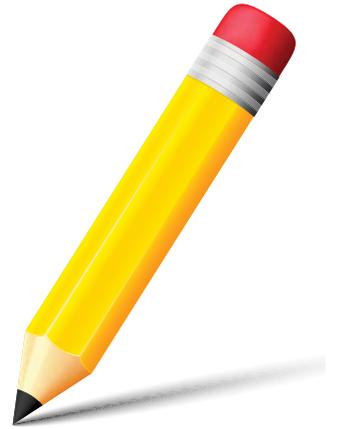
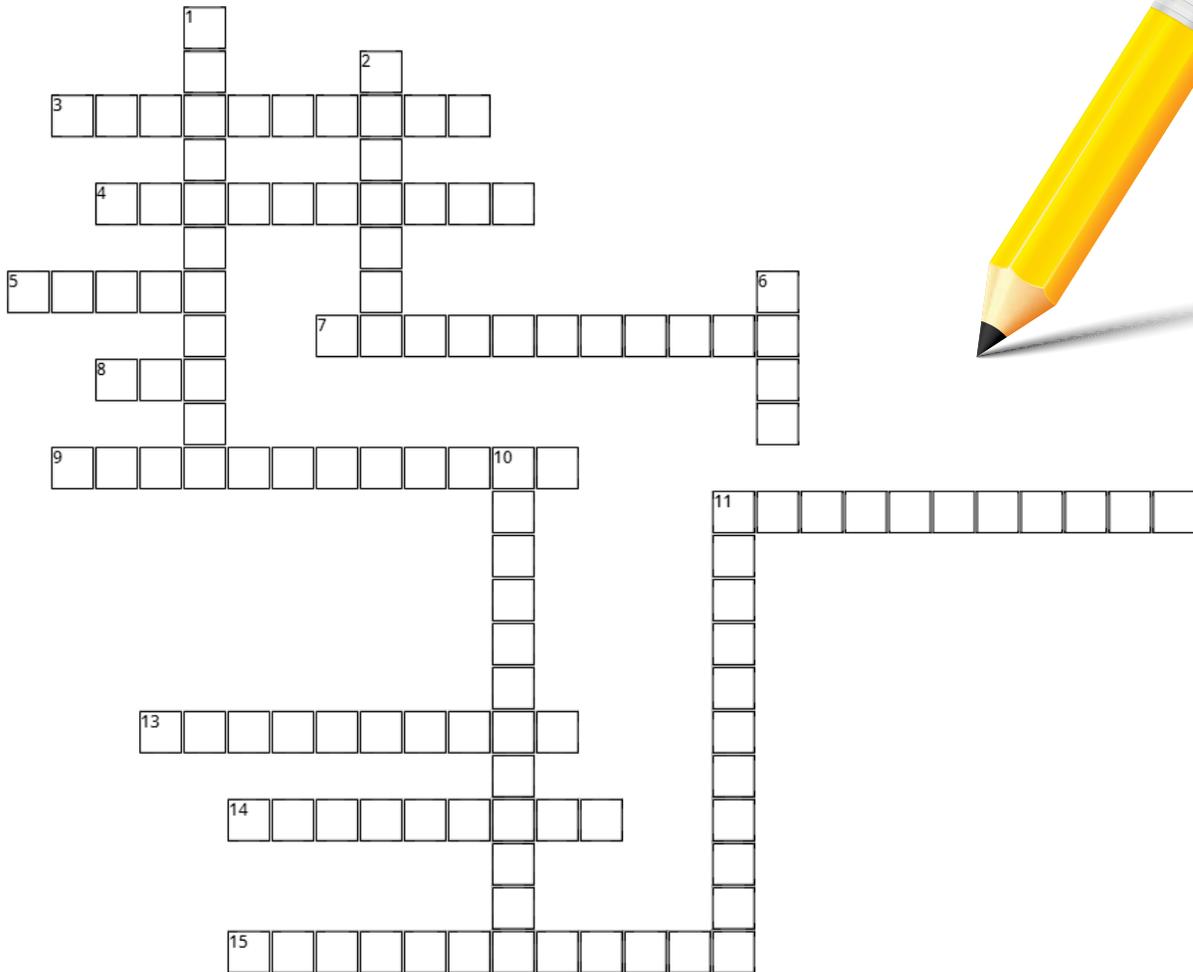
o @LeGestOfficiel



* Tous les prix mentionnés ci-dessus peuvent être sujet à changement.

CHEF D'OEUVRE

Se représenter le chef d'oeuvre



Horizontal

3. personnes chargées de procéder à l'EXAMINATION D'UN DOSSIER, D'UN ORAL
4. Ensemble de connaissances approfondies dans une branche déterminée
5. PERSONNE QUI REALISE LE CHEF D'OEUVRE
7. L'AUTRE NOM DE LA CARTE MENTALE
8. Examen marquant la fin du second cycle de l'enseignement du second degré
9. A COMME SYNONYMES : PERSISTANCE - POURSUITE - COURAGE
11. DOCUMENT QUE L'ON RECOIT POUR UNE EPREUVE OBLIGATOIRE
13. QUI SE FAIT SEUL
14. QUE L'ON FAIT EN GROUPE
15. QUI DEPASSE LE CADRE D'UNE DISCIPLINE

Vertical

1. Aptitude d'une autorité à effectuer certains actes
2. Document qui sanctionne la formation
6. DUREE DU CHEF D'OEUVRE
10. MINDMAPPING
11. DEMARCHE DE RÉALISATION

Les réponses seront disponibles dans l'édition de l'été.

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS TAXIBUS RÉGIONAL ENTRE LES ZONE 1 ET 4		
1 passage_Zone 1 à 5	4,25 \$	2,50 \$
10 passages_Zone 1 à 5	38,50 \$	23,00 \$
25 passages_Zone 1 à 5	85,00 \$	51,00 \$
Mensuel_Zone 1 à 5	84,00 \$	50,50 \$
Pénalité	5,00 \$	
Pénalité_absence_Zone 1	10,00 \$	
Pénalité_absence_Zone 2 à 5	20,00 \$	
DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS LIGNE 10, 750 ET 751		
SL_1 passage_Hors territoire	4,25 \$	2,50 \$
SL_10 passages_Hors territoire	38,50 \$	23,00 \$
SL_25 passages_Hors territoire	85,00 \$	51,00 \$
SL_Mensuel_Hors territoire	84,00 \$	50,50 \$
SL_Mensuel_Hors territoire_Saint-Roch-de-Richelieu	42,00 \$	25,00 \$
TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)		
Flexible_Mensuel	159,75 \$	95,75 \$
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès	Gratuit	Gratuit

ZONE 1

Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel

ZONE 2

Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Roch-de-Richelieu

ZONE 3

Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert

ZONE 4

Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majella

HORS TERRITOIRE

Varenes
Longueuil

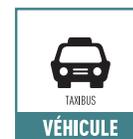
* TARIF RÉDUIT :

Personne âgée de 65 ans
Étudiant à temps plein selon les critères énumérés à la page 13 du guide de l'utilisateur

Pour une mobilité régionale **accessible!**

TAXIBUS RÉGIONAL

À COMPTER DU 23 JANVIER 2023



LUNDI AU VENDREDI

ZONE 1

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45	15:15	
15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15		

ZONES 2 À 4

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

ZONE 1

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45	15:15	
15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15		

ZONES 2 À 4

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

LE SERVICE DE FIN DE SEMAINE EST EN VIGUEUR LES JOURNÉES FÉRIÉES SUIVANTES :

JOUR DE L'AN ¹	LUNDI DE PÂQUES ²	FÊTE DU TRAVAIL ¹
LENDEMAIN DU JOUR DE L'AN ¹	FÊTE DES PATRIOTES ¹	ACTION DE GRÂCE ¹
VENDREDI SAINT ²	FÊTE NATIONALE ¹	NOËL ¹
DIMANCHE DE PÂQUES ¹	FÊTE DU CANADA ¹	LENDEMAIN DE NOËL ¹

¹ Le bureau est fermé.

² Le bureau est ouvert.

stc Société de transport collectif de Pierre-De Saurel
 f stcpierredesaurel | www.stcpierredesaurel.ca

TERMINUS DES PROMENADES :
 450, boulevard Poliquin, local 650
 450 743 3336 | 1 833 703 3336

RÈGLEMENTS

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22)**;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un conteneur permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22).**

NEIGE

Il constitue une nuisance le fait de pousser, jeter, souffler, déposer, amonceler ou autrement déplacer la neige, de la glace ou toute autre matière, peu importe sa provenance, dans un chemin, une rue, une ruelle ou autre voie publique ou dans leur emprise, dans les cours d'eau municipaux, sur les passages piétonniers,

trottoirs, dans un parc ou stationnement à l'usage du public, tout autre endroit public, etc.

STATIONNEMENT

Lors de la période hivernale, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule routier sur le chemin public entre 1h00 et 6h00 du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

• PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL 251 CONCERNANT LA GARDE DES CHATS, CHIENS ET AUTRES ANIMAUX

Constitue une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS



- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques.
- Le défaut d'obtenir une licence ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS



- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances ;
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX



- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
 - Un ou plusieurs coqs ;
 - Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

QUICONQUE CONTREVIENT À QUELQUE DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE DES AMENDES PRÉVUES AUCUN RÈGLEMENT.



450 746-7272

Courriel : info@serviceanimalier.com

Suivez le CAPS sur Facebook



BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à **mrc@pierredesaurel.com**.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

COLLECTES DE RÉSIDUS VERTS



Les collectes de résidus verts s'effectueront les 11 mai, 2 et 16 novembre 2023.

COLLECTES DE BRANCHES



Les collectes de branches s'effectueront les 15 juin et 19 octobre 2023.

COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue, le jeudi, une fois par mois entre décembre et mars, soit les 19 janvier, 16 février et 16 mars 2023. Pour la période du 6 avril au 30 novembre 2023, les collectes s'effectuent toutes les semaines, aussi les jeudis.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du **1^{er} décembre 2022 au 25 mars 2023**, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 16 h. Pour la période du **29 mars au 26 novembre 2023** il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Le service gratuit est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel sur présentation d'une preuve de résidence.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION : gypse, briques, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES : contenants, emballages et imprimés, en carton, papier, métal, verre ou plastique

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.

RÉSIDUS VERTS : branches, haies, feuilles, gazon, terre, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.

PNEUS

ENCOMBRANTS : meubles et électroménagers en fin de vie, incluant ceux contenant des halocarbures, tapis, toiles, polystyrène, etc.



COLLECTES DES ENCOMBRANTS : 6 AVRIL, 4 MAI ET 8 JUIN 2023

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ✓ Meubles, électroménagers (sauf ceux contenant des halocarbures*), matelas, chauffe-eau, tapis roulés et attachés, toiles roulées et attachées, etc.
- ✓ Maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères (sans résidus de table), bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.

REFUSÉES :

- ✗ Matériaux de construction, incluant portes et fenêtres, pièces d'auto, incluant pneus, appareils électriques et électroniques.

DISPOSITION DES MATIÈRES :

En bordure de rue, sur votre propriété. Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans les remorques ne sont pas ramassées (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de se départir).

MISSION : RÉDUCTION ! :

Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

Pour toute information concernant la gestion des matières résiduelles :

50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
 Téléphone : 450 743-2703 | Téléc. : 450 743-7313
www.mrcpierredesaurel.com
mrc@pierredesaurel.com

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 120 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

ATTENTION! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 120 \$.



HÔTEL DE VILLE

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 13 h

Nous sommes ouvert
sur l'heure du dîner.

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h | 13 h à 17 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7 h à 12 h | 13 h à 17 h

Vendredi :
8 h à 12 h

*Horaire d'été : du 1^{er} lundi de mai
à l'Action de grâce.

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 1^{er} mai et 5 juin 2023

Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la Ville seront fermés le
vendredi 7 avril et les lundis 10 avril et 22 mai 2023.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout
lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant
à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet
de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que
les travaux soient effectués.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est
diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi
du mois à 15h30 et 18h30, soit le : 25 avril, 23 mai et
27 juin 2023

COMPTES DE TAXES | DATES DE PAIEMENT

Deuxième versement : 17 mai 2023

Troisième versement : 16 août 2023

Quatrième versement : 15 novembre 2023

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC



Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1 h et 6 h du
matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur
tout chemin public ou place publique.

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire
de la Ville **du 15 octobre** d'une année **au 15 avril** de
l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être
installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter
toutes autres particularités.

Merci de votre collaboration !

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service 310-4141 ou *4141

Travaux publics (urgence) 911

(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY (450 780-5600)

Prévention administrative poste 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703

www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX (450 742-3744)

Garage municipal poste 212

Voirie poste 211

Aréna (loisirs) poste 301

Piscine 450 742-1602

Local des 3 âges 450 743-5431

Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel . . . 450 743-7087

Centre animalier Pierre-De Saurel 450 746-7272



VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL